



Commune de Ganshoren



ASBL Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs

Centres de vacances 2014 Règlement d'ordre intérieur aux parents

Les plaines de vacances organisées par le Service Jeunesse francophone de l'ASBL « Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren » sont agréées par l'O.N.E. et soutenues par la Commune de Ganshoren.

Les plaines de vacances s'adressent prioritairement aux enfants habitant à Ganshoren ainsi qu'aux élèves des écoles maternelles communales (Bambins et Bruyères).

Nous acceptons les enfants à partir de 2 ans ½ (dès qu'ils sont propres) jusqu'à 15 ans.

Le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique, qui reprend notamment les objectifs poursuivis et les méthodes éducatives utilisées, sont disponibles au Service Jeunesse, sur le site de la commune et sur chaque lieu de plaine.

Accueil et recherche mon enfant ?

Horaire

Les plaines de vacances étant une organisation structurée et programmée pour une journée, les enfants doivent arriver pour 9 heures au plus tard (La porte d'entrée sera automatiquement fermée au-delà de 9 heures).

Les activités se déroulent de 9h à 16h30 et un accueil est organisé dès 7h30 et jusque 18h00.

Lieux

Pour les enfants de 2 ans ½ à 6 ans en maternelle l'accueil et les activités sont organisés à l'école « Les Bruyères », Clos J. Wagner, 29.

Pour les enfants de 6 à 15 ans l'accueil et les activités sont organisés au pavillon « les Tarins », avenue Mathieu De Jonge 42.

Mon enfant : encadrement et repas

Qui l'accueille ?

L'animation est assurée par des animateurs brevetés ou qui suivent une formation pour le devenir. L'équipe est pilotée par un chef de plaine sous la responsabilité du coordinateur du Centre de Vacances.

Journée Type

1. 7h30- 8h45 : Accueil des enfants et de leurs parents
2. 8h45 : Départ en section
3. 9h00 : Collation
4. 9h30 – 11h30 Animations pour les petits
5. 9h30 – 12h00 Animations
6. 11h30 – 14h00 Repas du midi et sieste pour les petits
7. 12h00 – 13h30 Repas du midi et temps-libre
8. 14h00- 16h00 Reprise des activités pour les petits
9. 13h30 – 16h00 Reprise des activités pour les grands
10. 16h00- 16h30 : Goûter
11. 16h30 – 18h00 : Accueil du soir

Que fait-il de sa journée ?

Au départ d'un thème qui rythmera la semaine, l'équipe d'animation prévoit des activités, suivies de temps libres. Des sorties peuvent également être organisées.

Le programme est établi avant la période de congé par le coordinateur en collaboration avec les chefs de plaines. Les parents recevront le programme dès le 1^{er} jour de la plaine de vacances.

Dès 4 ans, les enfants peuvent se rendre à la **piscine**.

Veillez munir votre enfant d'un sac à dos, d'un maillot, d'un bonnet, de brassards (facultatif) et d'un abonnement STIB s'il a plus de 6 ans. (Gratuit pour les – de 12ans). Une collation supplémentaire est la bienvenue.

Que mange- t- il ?

Les parents prévoient un pique – nique comprenant :

- 1 collation + boisson vers 9h15 ;
- des tartines à midi, le potage est offert ;
- 1 goûter + boisson vers 16h.

NB : les chips, sodas et autres friandises ne sont pas les bienvenus.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

➤ Les formulaires sont disponibles :

- Au Service Jeunesse, Pavillon des enfants «Les Tarins»
- À la maison communale (accueil)
- Sur le site internet www.ganshoren.irisnet.be
- Au Hall des Sports
- A la ludothèque « La Toupie » avenue de la réforme, 66
- Aux écoles communales de Ganshoren Bambins, Bruyères et Bambins/tennis

➤ Compléter POUR CHAQUE ENFANT un formulaire d'inscription **et** une fiche médicale ;

➤ Les inscriptions se font par semaine entière. Les places étant limitées, nous vous invitons à remettre rapidement les documents qui nous permettront de valider l'inscription de votre enfant.

➤ Effectuer POUR CHAQUE ENFANT le paiement par virement bancaire sur le compte BE 31 0680 7494 5055 (BIC GKCCBEBB) de l'asbl « Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs de Ganshoren » avec la mention suivante : CDV CARNAVAL nom + prénom de l'enfant

➤ Transmettre ou déposer les documents accompagnés de la preuve de paiement au Service Jeunesse Pavillon des enfants « Les Tarins », avenue Mathieu de Jonge, 42 à 1083 Ganshoren

Les dates de début des inscriptions sont disponibles au Service Jeunesse.

SEULS les formulaires correctement complétés munis de la preuve de paiement pour l'entièreté de la période de fréquentation seront pris en considération. Des plans de paiement peuvent cependant être déterminés de commun accord avec le Service.

ATTENTION, au-delà d'un certain nombre d'enfants, nous serons contraints de refuser les inscriptions. Nous conseillons aux parents de s'assurer des disponibilités d'accueil en téléphonant au 02/427.92.98

Participation Financière des Parents

		Ganshorenois	Non Ganshorenois Écoles communales maternelles
SEMAINE : 5 jours	1ier inscrit	45,00 €	65,00 €
	2 ^{ème} inscrit	40,00 €	65,00 €
	Suivant(s)	35,00 €	65,00 €

Comment puis- je être remboursé en cas d'absence justifiée ?

Toute absence doit être signalée **au service jeunesse** 02/427.92.98 avant 13h.

Un remboursement doit être demandé par les parents au service jeunesse **AU PLUS TARD** la semaine qui suit les plaines.

Les équipes d'animation ne sont pas habilitées à prendre acte des absences pour cause de maladie ou pour toute autre raison, ni à accepter des documents destinés au service jeunesse (certificats médicaux, attestations, correspondance ...)

Un remboursement de tous les jours d'absence sera effectué **uniquement** sur base d'un certificat médical **et si** le service jeunesse a été prévenu dans le temps imparti de l'absence de l'enfant

La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture des plaines de vacances.

Déductibilité des frais de garde

Le parent est tenu de demander (dès le mois de janvier pour l'année écoulée) au Service Jeunesse l'attestation de frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Elle ne sera délivrée qu'une seule fois. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

Responsabilités

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourrait commettre leur enfant dans et en dehors de la plaine de vacances.

Par ailleurs, les enfants prenant part aux activités sont assurés par notre asbl en responsabilité civile et accidents corporels.

Les parents qui souhaitent que leur(s) enfant(s) rentre(nt) seul en fin de journée, sous leur responsabilité, doivent impérativement transmettre au chef de plaine un document signé stipulant le(s) nom(s) et prénom(s) de l'enfant, les dates et heures de départ. Il en est de même si quelqu'un d'autre que les parents viennent chercher l'enfant.

L'asbl décline toute responsabilité concernant les objets apportés sur le lieu de plaine (gsm, jouet, poussette). Les vêtements adaptés aux activités seront marqués au nom de l'enfant.

Le Service Jeunesse est à votre disposition

Le Service Jeunesse vous accueille **du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00**.

Si vous souhaitez déposer un courrier ou remettre un formulaire en dehors de ces heures, vous pouvez les déposer dans **la boîte aux lettres n°42** situé à la grille d'entrée.

Responsable du Service : 02/427.92.98

Coordnatrice du Centre de Vacances : 0476/99.39.19